ᑲᑐᑎᓗᒍ ᓄᓇᕗᑦ ᐱᕈᖅᐸᓕᐊᑎᓪᓗᒋᑦ
Building Nunavut Together
Nunavuliuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

Message d'intérêt public

Protégeons nos collectivités contre les ours polaires

Date de début : **28 novembre 2025**
Date de fin : **12 décembre 2025**
À l'échelle du Nunavut **45 s**

Le ministère de l'Environnement rappelle à toutes et à tous qu'il ne faut pas s'approcher des animaux sauvages ni les nourrir, car ces comportements peuvent les amener à avoir une dépendance sur les êtres humains et à des conduites agressives lorsqu'ils cherchent de la nourriture. Cette mise en garde s'applique également aux ours polaires.

L'ours blanc est dangereux et imprévisible, et il est essentiel de toujours se tenir à bonne distance de cet animal.

En vertu de la Loi sur la faune et la flore, toute personne prise en train de délibérément nourrir ou tourmenter un animal sauvage ou encore se trouvant dans un secteur dont l'accès a été interdit pour des raisons de sécurité publique est passible d'accusations.

Par ailleurs, on demande de ne pas laisser de carcasses ou de restants de chasse à proximité des hameaux pour éviter d'y attirer les ours blancs.

Le gouvernement du Nunavut offre un Programme de prévention des dommages causés par les animaux sauvages pour aider à couvrir les frais d'un contenant d'entreposage de viande à l'épreuve des ours.

Pour d'autres renseignements concernant la sécurité et les ours blancs, veuillez communiquer avec votre bureau local de la faune. Vous trouverez les coordonnées de tous les bureaux sur le site web du ministère de l'Environnement.

###

Relations avec les médias :

Jalen Tagoona
Gestionnaire des communications, de l'éducation et de la sensibilisation
Ministère de l'Environnement
867-975-7761
Jtagoona1@gov.nu.ca

ᑭᒃᑯᑐᐃᓐᓇᕐᓄᑦ ᑐᓴᕋᑦᓴᐃᑦ ᐊᑐᐃᓐᓇᐃᑦ ᐃᓄᒃᑎᑐᑦ, ᖃᓪᓗᓈᑎᑐᑦ ᐃᓄᐃᓐᓇᖅᑐᓐ ᐅᐃᕖᑎᑐᓪᓗ ᐅᕙᓂ *www.gov.nu.ca.*
Public Service Announcements are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on *www.gov.nu.ca.*
Kavamatkunnin Tuhaqtitaujukhat hailihimajun Inuktitut, Qablunaatun, Inuinnaqtun Uiuitullu uvani *www.gov.nu.ca.*
Les messages d'intérêt public sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au *www.gov.nu.ca.*